

Bonjour,

Vous trouverez ci dessous le courrier de votre « association des propriétaires de chaumières en Brière » dans lequel **nous avons apporté en rouge les réponses de notre liste « ALLIANCE DEMOCRATIQUE 2020 »**.

Bien évidemment, ces réponses engagent notre liste sur le commune de Saint-Joachim.

Sachez que nous sommes sensibles à vos interrogations et vos attentes et seront fortement mobilisés sur ce problème de dégradation de chaume.

- Etes-vous favorable à la protection et à la valorisation du patrimoine des chaumières comme l'impose la mesure 1.2.2 de la charte du Parc Naturel Régional de Brière ?, si oui, que comptez-vous faire pour préserver cet emblème majeur de la Brière ?, si non, pouvez-vous dire pourquoi ?

Oui nous sommes favorables à la protection du patrimoine des chaumières sur la commune de Saint-Joachim.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la commune de saint-Joachim continuera d'être force de propositions sur l'adoption de mesures de soutien financier des propriétaires. Pour sauvegarder ce patrimoine, nous souhaitons conditionner cette aide financière à l'emploi d'un roseau répondant à des normes de qualité à travers une charte sur l'approvisionnement. (roseau déchargé de toute trace d'humidité, de toute trace de salinité, etc...).

- Comment pensez-vous imposer au plus vite aux chaumiers l'utilisation de chaume de qualité sur nos toitures ? (voir la définition d'un chaume de qualité dans nos « Lettres aux Adhérents »), sachant que ce point est à la base de toutes les autres décisions.

Par cette charte, les fournisseurs de chaume devront fournir des documents de traçabilité de leur chaume, avec des mesures chiffrées sur le taux d'humidité, de sel, etc.... Sans ces documents, pas d'autorisation de travaux au niveau de l'urbanisme, donc le chaume ne pourra pas être introduit sur le territoire de la commune. Les fournisseurs de chaume ne pourront plus approvisionner notre territoire sans ces documents techniques (charte d'approvisionnement).

- Etes-vous favorable au fait d'aider les propriétaires à supporter le cout exorbitant des toitures en chaume ? si oui, comment pensez-vous peser sur les diverses institutions pour obtenir ces aides ?, si non, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Oui nous sommes sensibles et entièrement favorables au subventionnement et aux aides financières vis-à-vis des propriétaires de chaumières. Nous sommes dans un parc naturel régional, nous ne pouvons donc accepter de laisser ces propriétaires seuls face à la dégradation de leurs toitures, d'autant plus que pour une grande partie d'entre eux, le choix du chaume est imposé. La commune est intervenue auprès de la CARENE dans la cadre du projet de PLUI afin de participer comme avant 2010 à une politique d'aides que nous souhaitons voir harmoniser sur l'ensemble du territoire du parc naturel REGIONAL. Nous considérons que la Région doit être un acteur majeur dans ce dispositif d'aides.

- Etes-vous conscient que les PLU actuels sont quasiment discriminatoires, tant le cout des couvertures chaumes est excessif par rapport aux couvertures ardoises ?,

Oui nous sommes bien conscients de la différence de coût entre une toiture ardoise et une toiture chaume qui était partiellement compensée jusqu'en 2010 par une aide régionale à laquelle la CARENE apportait un complément, mais les connaissances de l'époque sur le surcoût, laissaient penser que cette différence était de l'ordre de 30 à 40%. Votre association présente un surcoût beaucoup plus important qu'il semble intéressant d'analyser rapidement tant celui-ci est considérable (CAPEB, service habitat CARENE ?).

- Quel est votre position concernant le maintien de l'obligation chaume dans les PLU ?.
Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Saint-Joachim, l'obligation chaume avait été réduite sur deux secteurs principaux, Fédrun et Mazin. Ces deux secteurs avaient été identifiés lors de l'adoption de la nouvelle charte du parc de brière comme secteurs stratégiques au vu du nombre de toits de chaume. Il nous parait important de maintenir la présence de chaumières sur ces deux îles tout en apportant des garanties sur le chaume posé et les aides financières associées à cette démarche patrimoniale. Nous souhaitons également que les chaumières situées hors de ces deux secteurs, bénéficient également de d'une démarche de soutien public.

Raphaël SALAÛN

Tête de liste de la liste ALLIANCE DEMOCRATIQUE 2020